

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL

17 JUILLET 2023

**Présents :** MM. André LAURENT, Thomas INSELIN, Thierry DEBARD, Guillaume GRASSET, Renaud MOULIN, Thierry BLANC, Guillaume LOPEZ et Mmes Brigitte MOULIN, Odile BOISSIN, Laure VIELFAURE.

**Absents :** Mme Marie-Laure WESTERLOPPE, Mme Karine LADET donne pouvoir à M. André LAURENT, M. Patrick REY donne pouvoir à Mme Laure VIELFAURE, Mme Laurence TEIL donne pouvoir à M. Thierry DEBARD, M. Régis ARLAUD donne pouvoir à M. Thomas INSELIN.

**Secrétaire de Séance :** M. Guillaume Lopez.

### **Validation plan de financement « travaux Rénovation des toitures de l'église » :**

Le Maire propose au Conseil de valider le nouveau plan de financement suite à l'ouverture des plis du marché de travaux pour compléter les demandes de subventions de la Région et du Département.

Il donne le nouveau chiffrage validé par la Direction Régionale des affaires Culturelles (DRAC).

#### **DEPENSES :**

- Travaux : 453 548.58 HT
- Maîtrise d'œuvre : 36 401.33 HT
- Mission SPS : 2 200.00 HT

**Montant total :** 492 149.91HT

**TVA :** 98 429.98

**Montant Général :** 590 579.89 TTC

#### **RECETTES :**

- Subvention DRAC 40 % : 196 860.00
- Subvention Région 30 % : 147 645.00
- Subvention Département forfait 16.25 % : 80 000.00

**Montant total aides publiques 86.25 % :** 424 505.00 €

- Fonds propres de la commune : 67 644.91

**Montant Général aides + fonds propres :** 492 149.91 €

Après délibération le Conseil à l'unanimité, valide les nouveaux montants de l'opération rénovation des toitures de l'église et autorise le Maire à réactualiser les demandes de subvention auprès de la Région et du Département.

### **VALIDATION MARCHÉ DE TRAVAUX RENOVATION DES TOITURES DE L'Eglise :**

Le Maire donne le résultat du marché de travaux concernant la rénovation des toitures de l'église, réparti en 4 lots :

Lot 1 Maçonnerie : reçu 1 pli, lot 2 Echafaudages : reçu 2 plis dont 1 inexploitable, Lot 3 couverture en lauzes : reçu 2 plis et lot 4 couverture en tuiles : reçu 3 plis.

Après ouverture des plis, négociations avec les entreprises et validation de la Direction Régionale des Affaires culturelles pour le montant subventionnable, le Maire donne les montants et le nom des entreprises retenues :

- Lot 1 maçonnerie SARL SMBR : 145 810.43 € HT
- Lot 2 Echafaudages Entreprise CIREME : 65 578.60 € HT
- Lot 3 Couverture en Lauzes Entreprise EUROTOITURE : 50 604.50 € HT
- Lot 4 Couverture en tuiles Entreprise BOURGEOIS : 182 658.05 € HT

Hors lot mise en conformité du Paratonnerre entreprise BODET : 8 897.00 € HT

Soit un montant total de travaux de 453 548.58 € HT

Après délibération le Conseil à l'unanimité décide :

- de choisir les entreprises indiquées au-dessus pour un montant général de 453 548.58 € HT
- d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux référencé «2022-02-EGLISE» ainsi que tous documents concernant cette opération.

#### **VOTE DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

Le Maire indique que suite au nouveau plan de financement de la rénovation des toitures de l'église et des montants inscrits au budget primitif 2023, il faut réajuster les besoins en dépense et en recette de cette opération. Il propose aussi de rajouter 20 000 € sur l'opération travaux salle Alain Rouvière en dépense.

RECETTES	
Opération	montant
Subvention Drac travaux Eglise	76 465.00
Subvention Région Travaux Eglise	44 450.00
<b>Montant des recettes</b>	<b>120 915.00</b>
DEPENSES	
Opération	montant
Travaux Eglise	100 915.00
Travaux salle Alain Rouviere	20 000.00
<b>Montant des Dépenses</b>	<b>120 915.00</b>

Après délibération le Conseil à l'unanimité valide la Décision Modificative N°2.

#### **ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE :**

Le Maire propose au Conseil d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Il indique que la cotisation demandée est de 200 € pour les communes de moins de 3000 habitants. Cette

adhésion permet de toucher des dons de particuliers qui souhaitent aider à la restauration du patrimoine.

Après délibération le Conseil à l'unanimité est favorable et autorise le Maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine.

#### **CONVENTIONS D'HONORAIRES AVEC LE CABINET CHAMPAUZAC :**

Le Maire explique qu'il a besoin de se faire accompagner pour des dossiers compliqués sur du non respect des règles d'urbanismes. Il propose au Conseil de conventionner avec le cabinet Champauzac avocat à Montélimar pour de l'aide juridique.

Après délibération le Conseil est favorable et autorise le Maire à signer des conventions d'honoraires avec Selas Cabinet Champauzac en respectant le financement prévu au Budget primitif 2023.

#### **CONVENTION AUDIT ENERGETIQUE BATIMENT ECOLE :**

Le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement d'achats d'audits énergétiques proposé par le SDE07 pour les bâtiments de la commune.

Le SDE07 propose une convention de mandat pour la réalisation d'audit énergétique pour le bâtiment école.

Le montant de cette opération est de 3 462.26 € HT soit 4 154.71 € TTC

Le montant de la participation Communale est de 2 804.43 € ( $3462.26 \times 39\% = 1350.28\text{€}$  - 4154.71 €)

Après délibération le Conseil à l'unanimité est favorable et autorise le Maire à signer la convention avec le SDE07.

**Séance levée à 20 heures.**